

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES RELATIFS AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/5000
PARTIE NORD

Janvier 2018

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 27 juillet 2015 portant modification de l'arrêté du 13 août 2003

Enquête du : 12 mars 2018 au : 13 avril 2018






APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER
SERVICE DEPLACEMENTS RISQUES SECURITE



LÉGENDE

Zones réglementées

-  ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort de chutes de blocs
-  ZONE ROUGE : zone d'aléa fort à très fort d'un phénomène autre que les chutes de blocs
-  ZONE ROUGE : zone à aléa fort à très fort de chutes de blocs accompagné d'autres phénomènes
-  ZONE BLEUE : zone d'aléa faible à moyen soumise à des mesures de prévention
-  ZONE BLANCHE : zone non réglementée

Nature du phénomène

- G : glissement
- E : effondrement
- Eb : éboulement chute de blocs
- Em : éboulement rocheux en masse
- Ra : ravinement

 Périmètre d'étude

